

en général. Et je crois que leur recommandation a plus de valeur pour lui que n'en aurait celle de l'ex-contrôleur des Douanes. M. O'Hara occupe une position plus enviable dans l'opinion de la population de Montréal que l'ex-contrôleur des Douanes, car une des grandes sources de faiblesse que j'ai constatées pendant ma campagne électorale à Montréal a été la conduite de l'ex-contrôleur des Douanes dans l'administration de son département.

M. WALLACE : En ce qui a trait à la déclaration portant que M. O'Hara est plus estimé à Montréal que je ne le suis, je n'ai rien à lire. Je dirai seulement que si M. O'Hara avait rempli ses devoirs aussi fidèlement que le prétend l'honorable député de Montréal, il aurait été tenu en plus haute estime par les fonctionnaires du département qu'il ne l'est à présent.

M. QUINN : Mentionnez un cas où il n'a pas bien rempli son devoir.

M. WALLACE : Il ne possédait point à un degré aussi élevé.....

M. QUINN : Que l'honorable député mentionne un cas, et qu'il ne se contente pas de faire des insinuations.

M. WALLACE : Je pourrais répéter qu'un juge siégeant a dit que M. O'Hara aurait dû être renvoyé du service public.

M. BERGERON : Quel juge ?

M. WALLACE : Cela n'importe pas.

M. BERGERON : Cela importe ; quel juge ?

M. WALLACE : C'est un juge qui a jugé une cause dans laquelle M. O'Hara était intéressé. M. O'Hara a comparu devant le juge.....

M. BERGERON : Quel juge ?

M. QUINN : Quand cela ? Dans quelle cause ?

M. WALLACE : L'honorable député désire connaître la cause ?

M. QUINN : Oui. Quand cela, et dans quelles circonstances ?

M. WALLACE : Je ne connais pas les circonstances, mais j'en sais assez long pour me croire justifiable de faire cette déclaration.

M. BERGERON : Quel est le nom du juge ?

M. WALLACE : L'honorable député de Beauharnois (M. Bergeron) peut donner le nom de ce juge.

M. BERGERON : Oui, je le connais. L'honorable député peut-il le nommer ?

M. WALLACE : Je demanderai à l'honorable député de Beauharnois de le nommer lui-même.

M. BERGERON : Je ne suis pas ici pour instruire l'honorable député.

M. WALLACE : J'ai dit ce que j'avais à dire.

M. BERGERON : Qu'il nomme le juge. Je connais ce juge, et je répondrai à l'honorable député.

M. WALLACE : Je suis à donner mes explications, et je n'entends pas les donner sous la dictée de l'honorable député de Beauharnois. Je dis qu'un juge siégeant a déclaré que M. O'Hara était incompetent pour le service public.

M. QUINN : Quel est ce juge ? Et où cela s'est-il passé ?

M. WALLACE : L'honorable député connaît toute l'affaire, et il peut donner les explications qu'il voudra à ce sujet. Je répète ce que le juge a dit. Je n'ai pas les pièces, mais elles font partie d'un dossier public.

M. QUINN : Je crois qu'il est très étrange que l'honorable député fasse une déclaration de cette nature sans avoir les pièces, et sans être capable de citer quelques faits à l'appui de ses énoncés.

M. WALLACE : Si l'honorable député connaît quelque chose à ce sujet, il sait que ma déclaration est exacte. L'honorable député de Beauharnois sait qu'elle est exacte.

M. BERGERON : C'est justement le contraire. Je sais ce que l'honorable député veut dire, mais ce n'est pas exact.

M. WALLACE : C'est là la déclaration faite par le juge.

M. BERGERON : Quel juge ?

M. WALLACE : Le juge qui a jugé la cause Ayer.

M. QUINN : Il n'a pas été jugé de cause Ayer depuis onze ans.

M. WALLACE : Qu'est-ce que cela fait ?

M. QUINN : Simplement ceci : l'honorable député devient contrôleur des Douanes après cette cause Ayer, et s'il a été démontré dans cette cause que M. O'Hara n'était pas compétent pour le service public, que ne l'a-t-il renvoyé ?

M. WALLACE : J'ai ignoré jusqu'à tout récemment les circonstances qui ont entouré ce procès en ce qui concerne M. O'Hara. Je puis dire en outre que ce n'est pas avec mon assentiment que M. O'Hara a rempli les fonctions de percepteur au port de Montréal, car je désirais qu'il n'y eût pas de nomination temporaire, mais qu'une nomination permanente fût faite.

M. BERGERON : Je suis heureux que l'honorable député ait parlé comme il vient de le faire. La cause dont il parle est celle d'Ayer, mais il ne connaît pas le nom du juge.

M. BRITTON : Dites-le, vous.

M. BERGERON : Je vais le dire. C'est le juge Ritchie, le juge en chef de la cour Suprême, M. O'Hara était le témoin du gouvernement, et bien qu'il fût au service du gouvernement, il a dit la vérité.

Quelques VOIX : Oh ! oh !

M. BERGERON : Je ne sais pourquoi l'on rit. Est-ce parce qu'un fonctionnaire du gouvernement dit la vérité ?